

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 23 mars 2021****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI, Président.
Convocations régulièrement adressées le 16/03/2021.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 23 délégués

n° ordre 2021-01

Présents : 22 votants : 22

Étaient présents : 23 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Nathalie BUGER (suppléante), MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain MOULUCOU (suppléant), Georges LEBON, Jean-Marie BOE (suppléant), Christian LAFOUGERE, Michel MASSET (départ à 17h40 avant mise en délibération des points à l'ordre du jour DOB), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA, **(11 présents)**

Albret Communauté : Mmes Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Dominique BOTTEON (suppléante), MM. Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Alain POLO (suppléant), Christophe BESSIERES et Didier SOUBIRON **(12 présents)**

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : Madame Laurence BENLLOCH, Monsieur Dominique HANROT

Pouvoirs de vote : 0**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques

Madame Karine DAL BALCON Responsable du service Finances

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN Responsable Ressources Humaines

Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

N° d'ordre : 2021-01**Objet : Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Suivant les dispositions du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- **Article 1 :** Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires de l'exercice 2021.

| Résultats des votes | |
|---------------------|----|
| Suffrages exprimés | 22 |
| Pour | 22 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Publication/Affichage : 25/03/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI